



### À retenir

**Mouche de l'olive** : les populations sont en augmentation depuis mi-septembre. Actuellement le risque de piqûres et de développement larvaire sont élevés et les conditions climatiques sont favorables à l'activité de l'insecte.

Les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sont régulièrement actualisés dans la base de données de l'AFIDOL, vous pouvez consulter la carte en allant sur le lien suivant : <http://www.afidol.org/gestoliveprod> en cochant "Autres pièges".

**Teigne de l'olivier** : des chutes d'olives ont pu être observées en septembre.

**Œil de paon** : l'automne représente un fort risque de contamination par le champignon.

### SOMMAIRE

Stade phénologique

La mouche de l'olive

L'œil de paon

La teigne de l'olivier

La pyrale du jasmin

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et

rédaCTRICE : Frédérique

CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants  
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

### • STADE PHÉNOLOGIQUE

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

D'après les observations et selon la nomenclature BBCH les variétés précoces *Ghjermana* et *Aliva nera* sont au **début du stade principal 8** correspondant à "la maturation des fruits", entre le stade 80 : *les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres* et le stade 81 : *début de la coloration du fruit*. Sur variété tardive telle que *Sabina*, les fruits **achèvent encore leur développement** (= stade principal 7 "le développement des fruits") pour atteindre environ 90% de leur taille finale.

Noter qu'on peut distinguer au même moment différents stades phénologiques sur l'arbre : on estime qu'un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

L'olivier est toujours en phase de lipogénèse : la teneur en huile continuera d'augmenter dans le fruit jusqu'à l'arrêt de végétation (températures < 9-10°C).



Photo1 : Ghjermana



Photo2 : Aliva nera

• **LA MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE**

**Biologie** : actuellement tous les stades biologiques de l'insecte sont représentés dans les oliveraies (larve, pupe, adulte). Présent à toutes les altitudes ce quatrième vol de la mouche exerce une forte pression sur les olives avec des conditions climatiques favorables et un taux de fécondité optimal pour les femelles.

**Dégâts** : les symptômes sur olives liés au développement larvaire sont désormais visibles dans toutes les zones d'altitude, de même que les trous de sortie des adultes ; les fruits altérés noircissent et finiront par chuter (photo4). Les dégâts sur olive deviennent significatifs dès lors que la larve de 3<sup>ème</sup> stade perfore la peau du fruit pour préparer le trou de sortie du futur adulte avant d'entamer sa nymphose.

**Observations entre le 20 et le 27 septembre** : la pression de la mouche varie nettement dans les oliveraies en fonction de l'altitude, des stratégies de lutte engagées et des périodes de réalisation des traitements. Dans tous les cas les ré-infestations peuvent être rapides et massives, d'autant plus en cas de présence d'oliviers abandonnés à proximité du verger.

**Zone littorale jusqu'à 150 mètres d'altitude :**

**PLAINE ORIENTALE (Fig1)** : pic d'**1,4 mouche par piège par jour**, présence faible à modérée

**BALAGNE (Fig2)** : pic de **4,7 mouches par piège par jour**, pression élevée

**NEBBIU (Rapale)** : pic de **0,2 mouche par piège par jour**, pression nulle à faible

**OTA-PORTO** : pic de **20,5 mouches par piège par jour**, pression élevé

Actuellement la situation est calme (< d'1 mouche capturée par piège et par jour). Des parcelles insuffisamment protégées ont cependant vu leur taux de capture continuer d'augmenter début octobre.

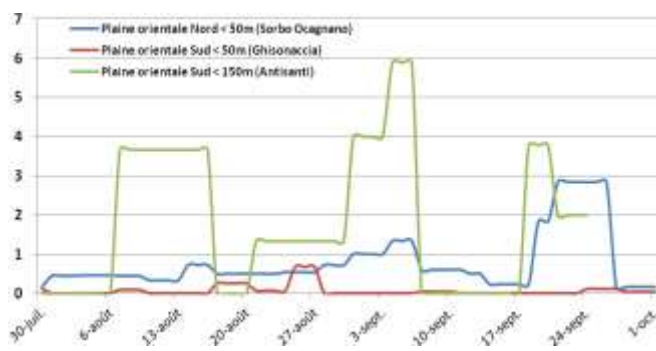
**CAP-CORSE (Fig2)** : pic de **10,7 mouches par piège par jour**, pression forte à élevée

**BALAGNE (Occhiatana, Fig2)** pic de **65,5 mouches par piège par jour**, pression très élevé

Les populations sont stables, voire localement en augmentation.

Parcelles en lutte raisonnée  
Parcelles en lutte biologique

**Figure1-Courbe des vols, parcelles de références de la PLAINE ORIENTALE en lutte raisonnée**

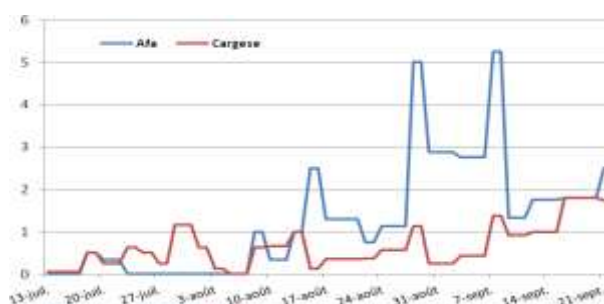


**Figure2-Courbes des vols, parcelles de référence en lutte biologique (OCCHIATANA, CAGNANO et MORSIGLIA)**



**150 mètres < Zone ≤ 300 mètres d'altitude :**

**Figure 3 : Courbes des vols de mouche dans les parcelles situées à plus de 150 mètres d'altitude (AFA et CARGESE), échelle de 6 mouches/piège/jour**



Pendant la période fin-août/début-septembre le nombre de mouches capturées dans les pièges du réseau était 5 fois supérieur dans la parcelle d'**AFA** située à 200 mètres qu'à **CARGESE** à 300 mètres d'altitude (fig5). Aujourd'hui la situation est plus équilibrée : le 25 septembre on comptait à **AFA 2,5 mouches par piège et par jour** pour **1,7 mouche par piège par jour** à **CARGESE** : la pression y est modérée. Ces 2 oliveraies n'ont pas encore été traitées.

**Évaluation des risques de piqûres de ponte et d'accomplissement des cycles biologiques** : normal à élevé selon les vergers, les niveaux de population de mouches et les températures. Les générations se chevauchent et les **populations de mouches de l'olive s'intensifient**.

**Seuils indicateurs de risque** :

- **Début de vol** : insectes capturés = une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pendant 5 jours consécutifs pour le piège alimentaire. Quand le seuil est atteint, une intervention est nécessaire dans les 2-3 jours qui suivent la capture.
- **Olives piquées** : pour les fruits destinés à l'huile le seuil est de 10 à 20% d'olives piquées à la récolte.

- **L'Œil de Paon – *Fusicladium oleagineum* (= *Spilocaea oleaginum*)**

**Biologie** : les températures redeviennent favorables au développement de la maladie : surveiller l'apparition des taches dues aux contaminations du printemps précédent qui apparaissent sur les **feuilles âgées**. Dans les vergers sensibles au champignon, la contamination et la propagation de la maladie ne peuvent avoir lieu qu'en cas de précipitations.

**Seuil indicateur de risque** : + de 15% de feuilles malades. Le seuil de tolérance est à 10% de feuilles présentant les symptômes.

**Évaluation du risque** : le risque de nouvelles contaminations est **variable** selon les parcelles et la sensibilité variétale ; il est **nul** en l'absence de pluies à **élevé** en cas de précipitations et si le nombre de feuilles malades est supérieur à 10-15%.

**Gestion du risque** : Parmi les principaux moyens cultureux préventifs, il est conseillé de :

- éviter de planter dans les bas-fonds humides, employer les variétés qui se montrent plus résistantes à la maladie, maintenir un bon écartement entre les arbres et aérer les arbres par une taille adéquate ;
- améliorer la résistance des oliviers par une fertilisation équilibrée : éviter l'excès d'engrais azotés qui tendent à rendre les tissus plus minces et moins résistants à la maladie et éviter les carences potassiques qui favorisent le développement de la maladie.

- **La teigne de l'olivier – *Prays oleae***

**Biologie** : La génération actuelle, dite **carpophage**, se développe aux dépens des fruits qui chutent prématurément. Les femelles adultes pondront sur la face inférieure des feuilles de septembre à novembre, donnant naissance à la troisième génération **phyllophage** : ainsi, l'espèce hivernera à l'état de chenilles vivant en mineuses des feuilles.

**Observations** : des chutes de fruits encore verts avec un trou au niveau d'insertion du pédoncule ont été observées en septembre. Elles peuvent indiquer une présence du parasite au printemps sur inflorescence qui n'aurait pas été détectée. La génération **anthophage** (dégâts sur fleurs au printemps) passe souvent inaperçue mais est responsable d'une perte importante de la production.

**Seuil indicateur de risque** : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour ce stade du ravageur.

**Évaluation du risque** : il est trop tard pour intervenir.

**Gestion du risque** : une taille appropriée à la fin de l'hiver permet de réduire les populations phyllophages. Principaux auxiliaires efficaces : de nombreux insectes auxiliaires peuvent jouer un rôle appréciable dans la limitation des populations de la génération anthophage. Parmi eux on compte les larves de Chrysopes et les araignées. Les oiseaux sont également de grands consommateurs d'insectes.



**Photo 5** : Taches symptomatiques des contaminations dues au champignon *F. oleagineum*



**Photo 6** : Trou de sortie de la chenille de *P. oleae*

- **La pyrale du jasmin – *Margaronia (Margaronia) unionalis***

**Biologie** : plusieurs générations par an se succèdent depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

**Dégâts** : la larve est une jeune chenille verte avec une tête jaunâtre qui décape le parenchyme de la face inférieure des feuilles ; plus âgées, la chenille provoquera des découpures dans les feuilles, détruira les jeunes feuilles et les bourgeons terminaux, provoquant des dégâts uniquement sur les jeunes plantations.

**Observation** : des symptômes caractéristiques sur les pousses terminales des rameaux sont observés sur jeunes plantations. L'olivier prendra un aspect buissonnant et sa période juvénile sera prolongée, retardant ainsi son entrée en production.





**Seuil indicateur de risque sur jeune plantation** : il n'existe pas de seuil pour ce ravageur.

**Evaluation du risque** : actuellement, le risque est estimé de **moyen** à **élevé** ; surveiller uniquement les jeunes arbres.



Photo 7 : Chenille de la Pyrale

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 3 octobre	Jeudi 4 octobre	Vendredi 5 octobre	Samedi 6 octobre	Dimanche 7 octobre	Lundi 8 octobre	Mardi 9 octobre
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps devenant couvert en fin de journée mardi ; vent de Nord-Est sur la Balagne et Extrême sud		Risque d'averses orageuses sur l'Est de l'île ; légère baisse des températures	Temps variable avec risque de pluie dimanche		Développement nuageux donnant des averses	

Pour la période du dimanche 7 au mercredi 10 octobre, l'indice de confiance de la prévision est de 2 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION** : Retrait des Néonicotinoïdes au 1<sup>er</sup> septembre : En application de la loi sur la biodiversité de 2016, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes est interdite depuis le 1er septembre 2018.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

## ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de \*Xylella fastidiosa\*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.